

MIRECOURT, le 22 février 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 29 FEVRIER 2016 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- ° Décisions municipales.
- ° DIA.
- ° Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics.
- ° Ouverture de crédits 2016-Budget Ville.
- ° Admission en non-valeur de créances.
- ° Comptes administratifs 2015.
- ° Comptes de gestion 2015.
- ° Affectation des résultats.
- ° Débat sur les orientations budgétaires 2016.
- ° Demande de subvention au FIPD pour la vidéo protection.
- ° Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de la rue Colonel Mangin.
- ° Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMDEV pour les travaux de la rue du Colonel Mangin.
- ° Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.
- ° Révision de la composition des commissions sport, jeunesse, urbanisme et finances.
- ° Création d'une commission d'ouverture des plis.
- ° Questions diverses.

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, CLEMENT, WALTER, PREAUT, MOINE, BARBIER, BAILLY, DIEZ, SIMON, SOMNY, DUBUC

MM. SEJOURNE, RUGA, MARA, SERDET, MALLERET, DAVAL, FERRY, EVROT, BLONDELLE, MICHEL, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mme BENABID, M. LOGIE

Absents ayant donné pouvoir : M. LAIBE à Mme CHIARAVALLI

Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Danièle CHIARAVALLI, Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015, dont lecture est

donnée par Madame Danièle CHIARAVALLI, secrétaire, est adopté à l'unanimité et celui de la séance du 19 décembre est adopté par 27 voix pour et 2 abstentions (Mmes DUBUC et SOMNY).

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe les membres présents de la modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout d'un point :
- Remboursement de frais

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

01/01

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet :

Décisions municipales -
information

- n° 2015-054 : tarifs de location de l'Espace Flambeau au 1^{er} janvier 2016
- n° 2016-001 : attribution de la subvention d'exploitation du Cinéma Rio
- n° 2016-002 : cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain au cimetière
- n° 2016-003 : signature de baux ruraux
- n° 2016-004 : tarifs d'inscription à certaines activités dans le cadre de Sports Vacances - février 2016 -
- n° 2016-005 : tarifs d'inscription à la semaine d'initiation catch
- n° 2016-006 : conditions de mise à disposition de la piscine aux associations du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces décisions.

--ooOoo--

01/02

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet :

renonciation à l'exercice du
droit de préemption

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

- Monsieur et Madame RIF Alain, pour un bien cadastré AL 491, AL 493, AL 494 et AL 498, sis 125 rue de Maziro, d'une superficie de 1030 m², au prix de 113 000,00 €
- Monsieur MORETTI Alfred, pour un bien cadastré AC 17, AC 633 et AC 635, sis 379 avenue de Chamiec, d'une superficie de 164 m², au prix de 1 200,00 €
- Consorts LAURENT/FAIVRE, pour un bien cadastré AR 152, sis 257 rue Lieutenant Lamy, d'une superficie de 1755 m², au prix de 140 000,00 €
- Monsieur et Madame PIERRON Luc, pour un bien cadastré AL 162, sis 3 rue du Faubourg Saint-Vincent, d'une superficie de 130 m², au prix de 54 900,00 €
- Monsieur AUBERTIN Gérard, pour un bien cadastré AX 67, sis rue Pierre Enel, au prix de 55 000,00 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

01/03

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

Objet: Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics - information

- Marché pour le fleurissement 2016 : le lot n° 1 (fourniture plantes ne pots) notifié le 31.12.2015, a été attribué à DAVILLER à MIRECOURT pour un montant de 5 140.69 € - le lot n° 2 (mise en culture) , notifié le 31.12.2015, a été attribué aux Etablissements RICHEN à BARGES pour un montant de 3 808.74 €
- le marché pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas pour restaurants scolaires et ALSH – années 2016-2017-2018 – notifié le 22.12.2015, a été attribué à ELRES ELIOR à POMPEY pour un montant de 2.80 € HT le repas enfant et 2.88 € HT le repas personnel

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

01/04

--ooOoo--

Monsieur Yves SEJOURNE expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder, par délibération, à une ouverture de crédits d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Objet: ouverture de crédits – budget Ville 2016

- Achat d'un scooter pour la police municipale.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, la dépense d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

OP 130 -2182-112 : 2 400 €

Précise que ce crédit sera repris au budget primitif 2016.

--ooOoo--

01/05

Objet: Admission en non-
valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du courrier que lui a fait parvenir le Trésorier de la Ville de Mirecourt, M. Didier MAIGNIEN. Eu égard à la situation précaire des redevables, ou encore à quelques sommes minimes, et ce malgré toutes les diligences déjà effectuées en termes de recherches et de poursuites, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur ces créances qui pour les années 2010 à 2014 se montent à un total de 2.053,82 €.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, admet en non-valeur l'ensemble de ces créances qui se montent à un total de 2.053,82 €.

--ooOoo--

01/06

Objet: Compte administratif
Ville 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif Ville de l'exercice 2015.

Après présentation du compte administratif Ville 2015, le débat est ouvert.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Le doyen, Monsieur Daniel SERDET, propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Par 22 voix pour et 5 contre (Mmes DUBUC, SOMNY, MM FY,
JAMIS, CITOYEN)**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ville 2015, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	764 292.54	761 956.28	- 2 336.26
T	€	€	€
FONCTIONNEMENT	6 424 036.02	7 370 367.94	+ 946 331.92
T	€	€	€

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES
INVESTISSEMENT	120 398.00 €	16 057.00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

--ooOoo--

01/07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « logements pour personnes à mobilité réduite-LPMR » de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Objet: Compte Administratif
de budget LPMR 2015

Le doyen, Monsieur Daniel SERDET, propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Par 22 voix pour , 2 abstentions (Mmes SOMNY et DUBUC) et 3
contre (MM FY, JAMIS, CITOYEN)**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget LPMR 2015 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTE	RESULTA
INVESTISSEMENT	38 775.58 €	47 829.61 €	+ 9 054.03 €
FONCTIONNEMENT	78 028.79 €	78 028.79 €	

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

--ooOoo--

01/08

Objet: Compte Administratif de
la régie municipale le cinéma le
Rio - 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « logements pour personnes à mobilité réduite-LPMR » de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif

de la Régie Municipale « Cinéma le Rio » de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Le doyen, Monsieur propose aux membres présents de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif cinéma RIO 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	17 160.01 €	34 353.24 €	17 193.23 €
FONCTIONNEMENT	206 610.73 €	206 610.73 €	

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

--ooOoo--

01/09

Objet: Compte de Gestion ville
2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ville 2015,

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide d'accepter le compte de gestion de la ville 2015 du Receveur conforme au compte administratif ville 2015.

--ooOoo--

01/10

Objet: Compte de Gestion
LPMR 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « logements pour personnes à mobilité réduite » 2015,

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide d'accepter le compte de gestion du budget « logements pour personnes à mobilité réduite » 2015 du Receveur conforme au compte administratif 2015.

--ooOoo--

01/11

Objet: Compte de Gestion
« cinéma le Rio 2015 »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la régie municipale « le cinéma le Rio 2015 »

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide d'accepter le compte de gestion de la régie municipale « cinéma le RIO 2015 » du Receveur conforme au compte administratif 2015.

--ooOoo--

01/12

Objet: Affectation des résultats
2015 – budget ville de
Mirecourt et du budget SIVOM

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2015 au sein du budget primitif 2016 de la Ville.

Vu l'arrêté 2663/2015 du 30/12/2015 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Mirecourtienne "SIVOM".

Vu la délibération du 16/02/2016 du SIVOM relative au compte administratif 2015 du budget général M14 constatant les résultats comptables à la clôture de l'exercice.

Vu la délibération du 21/10/2015 relative à la dissolution du SIVOM et fixant les conditions de liquidation.

Vu les résultats de clôture 2015 :

1) budget ville :

- Déficit d'investissement : 2 336.26 €
- Excédent de fonctionnement : 946 331.92 €

2) budget SIVOM M14 - résultats à reprendre pour le budget Ville suivant délibération du 16/02/2016 du SIVOM

- Excédent d'investissement : 1 205.41 €
- Excédent de fonctionnement : 368 596.31 €

3) Synthèse des résultats (ville et SIVOM):

- Déficit d'investissement : 1 130.85 €
- Excédent de fonctionnement : 1 314 928.23 €

4) Les restes à réaliser

Les reports d'investissement à reprendre au budget primitif 2016 sont :

- Dépenses : 55 198 € - Recettes : 16 057 €

Les restes à réaliser constatés au compte administratif 2015 pour 65 200 € sont à reprendre au budget primitif 2016 de la Communauté de Communes car opérations liées aux équipements sportifs transférés au 1/01/2016.

Après reprise des restes à réaliser (recettes/dépenses) au budget primitif Ville 2016, et compte tenu de la reprise des résultats (Ville et SIVOM 2015), le besoin de financement de la section d'investissement est de **40 271.85 €**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 21 voix pour, 2 contre (MM FY et CITOYEN) et 3 abstentions
(Mmes DUBUC, SOMNY et M. JAMIS)**

- Les résultats à reprendre au budget primitif 2016 de la Ville sont :

- section investissement dépense – compte 001 : - 1 130.85 €
- section investissement recette – compte 1068 : + 40 271.85 €
- section fonctionnement recette – compte 002 : 1 274 656.38 €

--ooOoo--

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la clôture de l'exercice 2015, des résultats d'investissement et d'exploitation sont constatés et qu'il convient de les reprendre au budget primitif 2016.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

01/13

Le budget LPMR présente le résultat suivant, au titre de l'exercice 2015 :

Excédent d'investissement : 9 054.03 €

Objet : Affectation des résultats
2015- budget LPMR

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**Par 21 voix pour, 2 contre (MM FY et CITOYEN) et 3 abstentions (Mmes
SOMNY, DUBUC et M. JAMIS)**

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

- Décide de reporter l'excédent d'investissement 2015 du budget LPMR au budget primitif 2016 pour un montant de 9 054.03 €.

01/14

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la clôture de l'exercice 2015, des résultats d'investissement et d'exploitation sont constatés et qu'il convient de les reprendre au budget primitif 2016.

Objet : Affectation du résultat d'investissement 2015 – budget cinéma RIO.

Le budget du cinéma RIO présente le résultat suivant, au titre de l'exercice 2015 :

Excédent d'investissement : 17 193.23 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 21 voix pour, 2 contre (MM FY et CITOYEN) et 3 abstentions (MMES SOMNY, DUBUC et M. JAMIS)

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

- Décide de reporter l'excédent d'investissement 2015 du budget Cinéma RIO au budget primitif 2016 pour un montant de 17 193.23 €.

--ooOoo--

01/15

Monsieur le Maire prend la parole pour commenter les documents envoyés aux édiles sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

Il met en évidence trois points :

Objet : Débat d'orientations budgétaires

° L'environnement général à travers un climat économique incertain, la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 117.500 €) et la revalorisation des bases.

° Les tendances des finances locales sur notamment une capacité d'épargne faible et aléatoire, sur le respect des règles de bonne gestion (dégager un excédent qui couvre la dette à moins d'un an, maintien du niveau d'investissement à 600 k€ et baisse de la dette en général).

° Les perspectives budgétaires qui passent par

- Le maintien des taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale.
- La réduction des charges de fonctionnement pour digérer la baisse des dotations de l'Etat et redresser la capacité d'investissement.
- Pour tendre vers une baisse des dépenses de fonctionnement, la ville de Mirecourt va investir pour améliorer la qualité énergétique de ses bâtiments, ne pas remplacer les départs des personnels chaque fois que cela sera possible et céder des actifs.
- La poursuite durant le mandat du désendettement de la ville.
- L'amélioration de la prospective budgétaire avec les difficultés liées à un tel exercice car si on connaît les charges de fonctionnement et les baisses de dotation de l'Etat, la fiscalité locale et les dotations de solidarité sont incertaines.

En conséquence, pour l'année 2016, il est envisagé de :

° dégager un excédent de fonctionnement qui couvre les charges de remboursement de la dette à moins d'un an (soit environ 215 k€)

° maintenir un niveau de trésorerie de la ville à 600 k€

° investir environ 800 k€ :

+ 700 k€ seront dédiés aux travaux dont 200 k€ pour refaire la charpente et le toit de l'ancien théâtre. Une réflexion sera d'ailleurs menée sur les possibilités de transformer ce lieu en auditorium et de faire appel au mécénat à travers une convention avec la Fondation du Patrimoine).

+ 100 k€ seront destinés à la première tranche de vidéo protection.

A noter que ces investissements seront financés par 350 k€ d'excédent sur 2015, 350 k€ d'excédent du SIVOM et 100 k€ d'excédent sur 2016.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

° déroger éventuellement à la règle de ne pas emprunter pour réaliser des investissements en matière d'économie d'énergie de manière à bénéficier des dispositions qui seraient proposées par les pouvoirs publics en la matière avec une subvention à la clé de 40% des dépenses au titre de la transition énergétique

--ooOoo--

01/16

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel SERDET, Adjoint à la Sécurité, dans le cadre du plan d'équipement de la ville en matière de vidéo-protection.

Objet : Demande de subvention
au FIPD pour vidéo-protection

Ce dernier rappelle que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est destiné aux collectivités territoriales. Il permet de financer notamment l'acquisition et l'installation des matériels de vidéo protection dans le domaine public de la collectivité.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme SOMNY, MM FY et JAMIS)

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de ce fonds par l'intermédiaire des services de la Préfecture des Vosges.

--ooOoo--

01/17

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux, à propos des investissements de l'année 2016.

Objet : Réhabilitation voirie
rue Colonel Mangin- Demande
de subvention dans le cadre de
la DETR

Dans le cadre de ces derniers, la ville envisage de réhabiliter la voirie de la rue du Colonel Mangin. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de d'Etat pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR

--ooOoo--

01/18

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux qui indique que dans le cadre des investissements 2016, la ville envisage d'enfourir et de réhabiliter les réseaux électriques de la rue du Colonel Mangin.

Objet : Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMEDV pour travaux rue Colonel Mangin

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule collectivité, en l'occurrence la ville de Mirecourt, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération par convention.

**Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre le SMDEV et la Ville

--ooOoo--

01/19

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Objet : Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il propose au Conseil :

de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

01/20

Objet: Nouvelle composition des commissions Sports, Jeunesse, Finances, Urbanisme.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de valider la nouvelle composition des commissions « Sports Animation » et « Jeunesse » pour y remplacer Mme Danièle HAINZELIN. Il rappelle à ce sujet le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2015 où Mme Pascale DUBUC, conseillère municipale, faisait part de son accord pour siéger au sein des commissions « Urbanisme et Economie » et « Finances et Personnel » de la Ville de Mirecourt.

Après avoir validé à l'unanimité la candidature de M. Patrick CITOYEN à la commission « Jeunesse » et celle de Mme Corinne SOMNY à la commission « Sports Animation », l'assemblée délibérante vote également à l'unanimité la nouvelle composition des commissions « Urbanisme et Economie » et « Finances et Personnel ».

--ooOoo--

01/21

Objet: création d'une commission d'ouverture des plis

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux à propos de l'ouverture des plis qui ne nécessitent pas la réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

Ce dernier propose au Conseil Municipal la mise en place une Commission municipale d'ouverture des plis et de jugement des Offres qui ne sera toutefois que consultative. Il propose qu'elle soit composée de :

- M. le Maire
- Un représentant de la commission des Finances, en l'occurrence, M. Jean-Luc FERRY.
- M. l'adjoint aux Travaux
- La commission des travaux
- Mme ou M. l'adjoint concerné par le projet selon les ouvertures de plis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette commission.

--ooOoo--

01/22

Dans le cadre des activités des Nouvelles Activités Périscolaires, l'Association Familiale de Mirecourt a réglé directement des fournitures diverses pour l'atelier couture. La somme s'élève à 60.57 € et il est proposé au Conseil Municipal de lui rembourser ce montant.

Objet : remboursement de frais
à l'Association Familiale de
Mirecourt

Réception Sous-Préfecture
Le 08 mars 2016

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- DECIDE de rembourser la somme de 57.97 € à l'Association Familiale de Mirecourt.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2016- chapitre 011 – article 6068 – fonction 2131

--ooOoo--

01/23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une convention entre l'Université de Lorraine et la Ville de MIRECOURT pour l'accueil d'une stagiaire à la médiathèque municipale durant la période du 1er avril 2016 au 31 août 2016.

Le sujet du stage consiste en une réflexion sur le travail en transversalité autour de la double identité livre/jeu.

Objet : conventions de stage

La durée de ce stage étant supérieur à 2 mois consécutifs, une gratification doit être obligatoirement versée au stagiaire.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- décide de verser à ce stagiaire une gratification sur la base de 15.00 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale défini en application de l'article D242-2-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Réception Sous-Préfecture
Le 04 mars 2016

Précise que les crédits sont prévus au budget de la Ville

--ooOoo--

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

--ooOoo--

N° 1 à 23

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

CLEMENT WALTER PREAUT

MOINE BARBIER BAILLY

DIEZ SIMON SOMNY

DUBUC

MM SEJOURNE RUGA MARA

SERDET MALLERET DAVAL

FERRY EVROT BLONDELLE

MICHEL JAMIS FY

CITOYEN